

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 1^{er} juin 2026

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment son article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de procès-verbal ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les procès-verbaux des précédentes séances du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 1^{er} juin 2026.

Nombre des membres en exercice : 36
Nombre de votants : 33
Contre : 0
Abstentions : 10
Pour : 23

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Approbation des marchés

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les marchés listés ci-dessous ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les marchés publics listés ci-dessous ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 : Marché n°2026-020 ayant pour objet des prestations de reprographie des thèses de doctorat et leur livraison

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, le marché n°2026-020 ayant pour objet des prestations de reprographie des thèses de doctorat et leur livraison.

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de votants : 32
Contre : 0
Abstentions : 3
Pour : 29

Article 2 : Marché n°2025-022 ayant pour objet les travaux d'entretien du patrimoine immobilier de l'Université Paris Nanterre.

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, le marché n°2025-022 ayant pour objet les travaux d'entretien du patrimoine immobilier de l'Université Paris Nanterre.

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de votants : 32
Contre : 1
Abstentions : 9
Pour : 22

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Article 3 : Marché n°2026-006 ayant pour objet la fourniture, la livraison et l'installation de matériels audiovisuels pour l'Université Paris Nanterre.

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, le marché n°2026-006 ayant pour objet la fourniture, la livraison et l'installation de matériels audiovisuels pour l'Université Paris Nanterre.

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de votants : 32

Contre : 3

Abstentions : 7

Pour : 22

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Actualisation de la brochure tarifaire « Autres tarifs »

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet d'actualisation de la brochure tarifaire « autres tarifs » 2026-2027 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver l'actualisation de la brochure tarifaire « autres tarifs » 2026-2027 ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, l'actualisation de la brochure tarifaire « autres tarifs » 2026-2027.

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de votants : 32
Contre : 0
Abstentions : 11
Pour : 21

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Actualisation des brochures tarifaires FI et FC 2026 – 2027

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet d'actualisation des brochures des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale et en formation continue pour l'année universitaire 2026 - 2027 ;
- Vu l'avis de la commission budgétaire du 30 mars 2026 ;
- Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 7 avril 2026 ;
- Vu l'avis du conseil d'administration du 13 avril 2026 ;
- Vu l'actualisation des brochures tarifaires présentées en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver l'actualisation des brochures des droits de scolarité en formation initiale et en formation continue pour l'année universitaire 2026 - 2027 ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, l'actualisation des brochures des droits de scolarité en formation initiale et en formation continue pour l'année universitaire 2026 - 2027.

Nombre des membres en exercice : 36

Nombre de votants : 32

Contre : 5

Abstentions : 6

Pour : 21

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Braderie de La Contemporaine pour les Journées du Patrimoine

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver la braderie de La Contemporaine pour les Journées du Patrimoine 2026.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la braderie de La Contemporaine pour les Journées du Patrimoine 2026.

Nombre des membres en exercice : 36
Nombre de votants : 32
Contre : 0
Abstention : 1
Pour : 31

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Sortie d'un bien mobilier de l'inventaire de l'Université Paris Nanterre

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la délibération portant délégation de compétence du conseil d'administration à la Présidente de l'Université n°2025/00430 ;
- Vu le projet de délibération n°2026/00298 portant sur la cession d'un véhicule, présenté en séance ;

Considérant que l'établissement a procédé à la vente par adjudication d'un véhicule immatriculé CS-686-ZP, de marque Peugeot, modèle 508 Hybride 2.0 e-HDi163, n° de série VF38DRGC8DL019605, mis en circulation le 19/04/2013, comptabilisant 146003 kilomètres au compteur par adjudication le 11/06/2024 pour un montant de 7548€ TTC (6800€ HT) ;

Considérant qu'il est nécessaire, compte tenu de la valeur d'acquisition dudit véhicule de constater sa sortie de l'inventaire afin de recevoir le produit de la vente ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver le projet de délibération n°2026/00298 portant sur la cession d'un véhicule.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, le projet de délibération n°2026/00298 portant sur la cession d'un véhicule.

Nombre des membres en exercice : 36
Nombre de votants : 32
Contre : 0
Abstentions : 10
Pour : 22

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Présentation des modèles de conventions-types et annexes financières types avec les centres de formation d'apprentis (CFA)

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les modèles de conventions types et d'annexes financières types avec les CFA, présentés en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les modèles de conventions avec les CFA suivantes :

- CV 2026-232 Convention-type d'habilitation à former en apprentissage,
- CV 2026-234 Convention-type de création d'UFA,
- CV 2026-235 Convention-type de sous-traitance en apprentissage,
- CV 2026-247 Annexes financières type relatives aux conventions types de formation en apprentissage.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les modèles de conventions-types et les annexes financières types avec les CFA.

Nombre des membres en exercice : 36
Nombre de votants : 29
Contre : 5
Abstentions : 3
Pour : 21

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Élection à la vice-présidence de la commission de la formation et de la vie universitaire

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 8 et 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la démission de Madame Meglena JELEVA, vice-présidente chargée de la commission de la formation et de la vie universitaire ;
- Vu la proposition de Madame la Présidente de l'Université Caroline ROLLAND-DIAMOND, d'élire Madame Véronique FOURAULT-CAUËT en tant que vice-présidente chargée de la commission de la formation et de la vie universitaire ;
- Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie étudiante en sa séance du 29 juin 2026 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'élire la vice-présidente chargée de la commission de la formation et de la vie universitaire ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés, la candidature de Madame Véronique FOURAULT-CAUËT en tant que vice-présidente chargée de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 29
Pour : 19
Abstentions : 13

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Election de la direction du RSU-DD

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leur article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la candidature de Madame Corinne Mazé en tant que directrice du service commun Responsabilité Sociétale de l'Université et Développement Durable (RSU-DD) ;
- Vu l'avis du conseil du RSU-DD en sa séance du 1^{er} juillet 2026 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver la candidature de Madame Corinne Mazé en tant que directrice du RSU-DD ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés, la candidature de Madame Corinne Mazé.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 29
Pour : 18
Abstentions : 13

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Désignation d'une représentante ou d'un représentant titulaire des usagers et d'une représentante ou d'un représentant suppléant des usagers au conseil de La contemporaine.

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leur article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la candidature de Madame Blanche Guiriec en tant que représentante titulaire des usagers présentée en séance ;
- Vu la candidature de Madame Joséphine Ameye en tant que représentante suppléante des usagers présentée en séance ;

Considérant qu'il revient collège usagers du conseil d'administration de désigner une représentante ou un représentant titulaire des usagers et une représentante ou un représentant suppléant des usagers au conseil de La contemporaine.

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le conseil d'administration s'abstient à l'unanimité des suffrages exprimés par les représentantes et représentants du collège usagers sur la candidature présentée.

Membres en exercice : 6

Nombre de votants : 5

Pour : 0

Abstentions : 5

Article 2 :

La désignation de la représentante suppléante des usagers n'a pas été soumise au vote en raison de l'abstention du collège des usagers lors du vote de la désignation de la représentante des usagers titulaire.

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Élection d'une représentante ou d'un représentant titulaire et d'une représentante ou d'un représentant suppléant des usagers au Bureau du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 11 et 16 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les candidatures de Madame Héloïse Gaidot en tant que titulaire et de Monsieur Corentin Chauveaux en tant que suppléant présentées en séance ;
- Vu le règlement intérieur du conseil d'administration, et notamment son article 10 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'élire les membres du bureau du conseil d'administration ;

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés par les représentantes et représentants du collège usagers, les candidatures de Madame Héloïse Gaidot en tant que titulaire et de Monsieur Corentin Chauveaux en tant que suppléant.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 27
Pour : 16
Abstentions : 11

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Élection de deux représentantes ou représentants des usagers à la Commission Budgétaire

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 11 et 16 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les candidatures de Madame Hajar Amanzou et de Monsieur Léonard Cheron – Van Kempen présentées en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'élire les membres de la commission budgétaire.

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés par les représentantes et représentants du collège usagers, les candidatures de Madame Hajar Amanzou et de Monsieur Léonard Cheron – Van Kempen.

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de votants : 5

Pour : 5

Abstention : 0

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Élection de deux représentantes ou représentants des usagers à la Commission des Statuts et des Structures

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre

- Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 11 et 16 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les candidatures de Monsieur Antoine Bonzon et de Monsieur William Despeaux présentées en séance ;

Considérant qu'il revient au collège usagers du conseil d'administration d'élire deux représentantes ou représentants des usagers à la commission des statuts et structures ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés par les représentantes et représentants du collège usagers, les candidatures de Monsieur Antoine Bonzon et de Monsieur William Despeaux.

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de votants : 5

Pour : 5

Abstention : 0

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Élection d'une représentante ou d'un représentant des usagers à la Commission des Marchés

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 11 et 16 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la délibération relative à la commission des marchés adopté par le conseil d'administration n°2024/271 du 03 juin 2024 ;
- Vu la candidature de Madame Solen Le Cocquen présentée en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'élire les membres de la commission des marchés.

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés par les représentantes et représentants du collège usagers, la candidature de Madame Solen Le Cocquen.

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30
Pour : 21
Abstentions : 9

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Désignation d'une représentante ou d'un représentant de chaque liste candidate du collège des usagers au Comité Électoral Consultatif

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 11 et 16 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les propositions faites par les listes en séance, à savoir, Madame Hajar Amanzou pour l'UNEF, Monsieur Corentin Chauveaux pour l'Union étudiante, Monsieur Elias Covez pour la FSE ;

Considérant l'absence de représentante ou représentant de la liste Bouge ton Campus avec la FAUN, empêchant la proposition de candidate ou candidat ;

Considérant que Monsieur Elias Covez, candidat proposé par la liste FSE, n'est pas élu au conseil d'administration ;

Considérant qu'il revient à chaque liste du collège usagers représentée au conseil d'administration de désigner une représentante ou un représentant des usagers au comité électoral consultatif ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Les listes représentant les usagers au conseil d'administration ont choisi pour les représenter au comité électoral consultatif les usagers suivants :

- Madame Hajar Amanzou pour la liste « UNEF Nanterre en lutte contre les politiques antisociales, militaristes et racistes. Non à la sélection, aux coupes budgétaires, à l'extrême-droite et à la guerre ! »,
- Monsieur Corentin Chauveaux pour la liste « Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour une fac gratuite, écolo et solidaire ».

Article 2 :

Les listes Le Poing Levé et Bouge ton Campus avec la FAUN désigneront une candidate ou un candidat chacun en transmettant leur désignation à la présidence et à la DAJI.

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Élection de trois représentantes ou représentants des usagers à la Commission d'Aide aux Projets Étudiants

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 11 et 16 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la délibération relative à la composition de la commission d'aide aux projets étudiants et au cadrage des aides aux projets n°2021/76 du conseil d'administration du 14 juin 2021 ;
- Vu les candidatures de Madame Héloïse Gaidot, de Monsieur Corentin Chauveaux, de Madame Solen Le Cocguen et de Monsieur Alban Millepied présentées en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'élire les membres de la commission d'aides aux projets étudiants.

Article 1 :

Le collège usagers du conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés, la candidature de Madame Héloïse Gaidot.

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de votants : 5
Pour : 4
Abstention : 1

Article 2 :

Le collège usagers du conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés, la candidature de Monsieur Corentin Chauveaux.

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de votants : 5
Pour : 4
Abstention : 1

Article 3 :

Le collège usagers du conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés, la candidature de Madame Solen Le Cocguen.

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de votants : 5
Pour : 4
Abstention : 1

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Article 4 :

Le collège usagers du conseil d'administration rejette à l'unanimité des suffrages exprimés des membres en exercice présents ou représentés, la candidature de Monsieur Alban Millepied.

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de votants : 5

Pour : 1

Abstentions : 4

Sont élus à la CAPE :

- Madame Héloïse Gaidot ;
- Monsieur Corentin Chauveaux ;
- Madame Solen Le Cocguen.

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Élection d'une représentante ou d'un représentant titulaire et d'une représentante ou d'un représentant suppléant des usagers à la Commission d'Attribution des Locaux de la Maison de l'Étudiant-e

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 11 et 16 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la délibération n°2021/00331 relative à la composition de la commission d'attribution des locaux de la maison de l'étudiant du conseil d'administration du 14 juin 2021 ;
- Vu les candidatures de Madame Héloïse Gaidot en tant que titulaire et Monsieur Léonard Cheron - Van Kempen en tant que suppléant présentées en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'élire les membres de la commission d'attribution des locaux de la maison de l'étudiant (CALAME).

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés par les représentantes et représentants du collège usagers, les candidatures de Madame Héloïse Gaidot en tant que titulaire et Monsieur Léonard Cheron - Van Kempen en tant que suppléant.

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de votants : 30

Pour : 18

Abstentions : 12

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Désignation d'une étudiante ou d'un étudiant à la Commission relative à la Contribution de Vie Étudiante et de Campus

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 11 et 16 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la délibération n°2023/00029 relative à la composition de la commission relative à la contribution de vie étudiante et de campus du conseil d'administration du 17 avril 2023 ;
- Vu les propositions faites par les listes en séance, à savoir, Madame Sofia Khyar pour la FSE, Madame Warda Siddiqui pour l'UNEF, Monsieur Corentin Chauveaux pour l'Union étudiante ;

Considérant qu'il revient au collège usagers du conseil d'administration de désigner une représentante ou un représentant des usagers par liste à la Commission relative à la Contribution de Vie Étudiante et de Campus ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Les listes représentant les usagers au conseil d'administration ont choisi pour les représenter à la Commission relative à la Contribution de Vie Étudiante et de Campus les usagers suivants :

- Madame Sofia Khyar ;
- Madame Warda Siddiqui ;
- Monsieur Corentin Chauveaux.

Article 2 :

Les listes Le Poing Levé et Bouge ton Campus avec la FAUN désigneront une candidate ou un candidat chacun en transmettant leur désignation à la présidence et à la DAJI.

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Référentiel d'équivalences horaires 2026 – 2027

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leur article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les avis du CSA en date des 29 mai et 26 juin 2026 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver le référentiel d'équivalences horaires 2026 – 2027 présenté en CA.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration rejette à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, le référentiel d'équivalences horaires 2026 – 2027.

Nombre des membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30
Contre : 16
Abstention : 0
Pour : 14

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Circulaire des services 2026 – 2027

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de circulaire des services pour l'année 2026 – 2027 ;
- Vu l'avis du CSA en date du 26 juin 2026 ,

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver la circulaire des services.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, la circulaire des services pour l'année universitaire 2026 – 2027.

Nombre des membres en exercice : 36

Nombre de votants : 30

Contre : 5

Abstention : 0

Pour : 25

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Maquettes de préparation au concours de recrutement d'enseignants du second degré

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment son article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de maquettes de préparation au concours de recrutement d'enseignants du second degré présenté en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les maquettes de préparation au concours de recrutement d'enseignants du second degré ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les maquettes de préparation au concours de recrutement d'enseignants du second degré.

Nombre des membres en exercice : 36
Nombre de votants : 28
Contre : 2
Abstention : 1
Pour : 25

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Modifications de la maquette de préparation à l'examen d'entrée du CRFPA et de la maquette de la Licence 1 mention Mathématiques et informatique appliquées aux SHS [parcours Convention Bessière]

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment son article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de maquette modifiée de préparation à l'examen d'entrée du CRFPA présenté en séance ;
- Vu le projet de modification de la maquette de la Licence 1 mention Mathématiques et informatique appliquées aux SHS présenté en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver la maquette proposées ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés la maquette modifiée de préparation à l'examen d'entrée du CRFPA et la maquette modifiée de la Licence 1 mention Mathématiques et informatique appliquées aux SHS [parcours Convention Bessière] présentées en séance.

Nombre des membres en exercice : 36

Nombre de votants : 29

Contre : 0

Abstentions : 4

Pour : 25

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Prolongation de l'offre de formation des BUT pour l'année universitaire 2026-2027

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment son article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de prolongation de l'offre de formation des BUT pour l'année universitaire 2026-2027 présenté en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver le projet de prolongation de l'offre de formation des BUT pour l'année universitaire 2026-2027 proposé ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la prolongation de l'offre de formation des BUT pour l'année universitaire 2026-2027.

Nombre des membres en exercice : 36

Nombre de votants : 30

Contre : 0

Abstentions : 4

Pour : 26

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Bilan 2025 de la CVEC et budget rectificatif 2026 de la CVEC

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment son article 11 ;
- Vu la délibération n° 2025/00430 portant délégation de compétence du conseil d'administration à la Présidente de l'Université ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le bilan 2025 présenté par la CVEC ;
- Vu le budget rectificatif 2026 présenté par la CVEC ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver le bilan 2025 de la CVEC et le budget rectificatif 2026;

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, le bilan 2025 de la CVEC.

Nombre des membres en exercice : 36
Nombre de votants : 31
Contre : 0
Abstentions : 10
Pour : 21

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, le budget rectificatif 2026 de la CVEC.

Nombre des membres en exercice : 36
Nombre de votants : 31
Contre : 0
Abstentions : 10
Pour : 21

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2026-2027.

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment son article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les projets de calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2026-2027 présentés en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les calendriers dérogatoires proposés pour l'année 2026-2027;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2026-2027 présentés en séance.

Nombre des membres en exercice : 36

Nombre de votants : 31

Contre : 2

Abstentions : 3

Pour : 26

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Objet : Approbation des conventions

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les projets de conventions listées ci-dessous ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les conventions suivantes :

a) Conventions internationales

- 1°) CV 2026-165 Convention de collaboration - Université du Texas à Austin (Etats-Unis) / UPN
- 2°) CV 2026-192 Avenant à l'accord de coopération internationale (CV2020-169) - Université Fédérale de Santa Catarina (UFSC Brésil) / UPN
- 3°) CV 2026-195 Accord-cadre de coopération internationale - Université Fédérale de São Carlos (UFSCar Brésil) / UPN
- 4°) CV 2026-196 Convention d'échange d'étudiants - Université Fédérale de Sao Carlos (UFSCar Brésil) / UPN
- 5°) CV 2026-200 Convention d'échange d'étudiants - Universidade Estadual de Campinas (UNICAMP) / UPN
- 6°) CV 2026-202 Convention de coopération – Université GALATASARAY (Turquie) – Université Paris 1 Sorbonne (établissement coordinateur) – Ecole Normale supérieure de Lyon – Ecole Normale Supérieure de Paris (ENS-PSL) – Ecole Normale supérieure de Paris Saclay – Grenoble INP UGA – Institut français d'études anatoliennes – Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA Lyon) – Sciences Po Lyon – Sciences Po Rennes – Aix Marseille Université – Université d'Angers – Polytech Angers – Université d'Artois – Université Bordeaux Montaigne – Université de Bordeaux – Université de Bourgogne – Université de Grenoble Alpes – Université de Lille – Université Lyon 3 – Jean Moulin – Université Panthéon Assas – Université Est Créteil Val de Marne – Université de Picardie Jules Verne – Université de Rennes – Université de Rouen – Université de Strasbourg / UPN

b) Conventions de recherche

- 7°) CV 2025-236 Convention de reversement de crédits UPN-CNRS
- 8°) CV 2026-212 Avenant n°1 au Contrat-cadre de gestion du fond documentaire d'ethnomusicologie

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

c) Conventions de formation

- 9°) CV 2026-193 Avenant à la convention CV 2023-365 relative à la mise en place d'un diplôme universitaire intitulé « Didactique du FLE : principes et notions de base » - France Education Internationale (FEI) / UPN
- 10°) CV 2026-218 Accord consortium PRISME
- 11°) CV 2026 - 224 Convention de partenariat pédagogique relative au Master Arts, Lettres, Langues Mention: Littérature, Philologie, Linguistique Spécialité : Lettres classiques de l'université Sorbonne Université et au Master Arts, Lettres, Langues Mention : Humanités Parcours : Humanités classiques et humanités numériques de l'Université Paris Nanterre - Université Sorbonne Université / UPN
- 12°) CV 2026-227 Convention de partenariat pédagogique pour la formation en alternance relative au Master Monnaie Banque Finance Assurance (2025-2026) - CAP COMPETENCES / UPN
- 13°) CV 2026-248 Convention d'habilitation à former en apprentissage UPN - Lycée Albert de Mun
- 14°) CV 2026-249 Convention de sous-traitance pédagogique UPN - Lycée Albert de Mun
- 15°) CV 2026-250 Convention d'habilitation à former en apprentissage UPN – CFA Union (UFR DSP)
- 16°) CV 2026-251 Convention de création d'UFA UPN – CFA Union (UFR DSP)
- 17°) CV 2026-252 Convention d'habilitation à former en apprentissage UPN – CFA Union (IUT Ville d'Avray)
- 18°) CV 2026-253 Convention de création d'UFA UPN-CFA Union (IUT Ville d'Avray)
- 19°) CV 2026-268 Avenant à la convention de partenariat (CV 2024-156) relative à la mise en oeuvre par la voie de l'apprentissage du Master Économie de l'environnement, de l'énergie et de transports (Master EEET) - IFP Énergies nouvelles / Agro Paristech / Université Paris Saclay - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) / UPN
- 20°) Convention type de partenariat avec les lycées publics et privés sous contrat : inscription cumulative des élèves de CPGE

Après en avoir délibéré :

Article 1 : CV n° 2026-165 Convention de collaboration - Université du Texas à Austin (Etats-Unis) / UPN

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, la convention internationale n°2026-165 listée ci-dessus.

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de votants : 31
Contre : 10
Abstention : 1
Pour : 20

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 JUILLET 2026**

Article 2 : Les autres conventions internationales

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, les conventions internationales listées ci-dessus, hormis la CV 2026-165.

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de votants : 31
Contre : 0
Abstentions : 4
Pour : 27

Article 3 : Conventions de recherche

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les conventions de recherche listées ci-dessus.

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de votants : 31
Contre : 0
Abstentions : 3
Pour : 28

Article 4 : Conventions de formation

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les conventions de formation listées ci-dessus.

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de votants : 31
Contre : 0
Abstentions : 5
Pour : 26

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre

